

SENEGAL

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

**PROFFESIONNALISATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Poulmery BA NIANG

DFAT

RACOP - 23 septembre 2021

PROFESSIONNALISATION



SOMMAIRE

- ❖ **LE DISPOSITIF DE LA COMMANDE PUBLIQUE**
- ❖ **VOLUMERIE**
- ❖ **OBJECTIFS**
- ❖ **STRATEGIE**



PROFESSIONNALISATION

LE DISPOSITIF DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le dispositif institutionnel qui régit la commande publique est constitué de :

- ❖ **L'Autorité de Régulation des marchés Publics (ARMP)** autorité administrative indépendante, rattachée au secrétariat générale de la présidence de la République, a pour mission d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics et des conventions de délégation de services publics
- ❖ **La Direction centrale des Marchés publics**, organe rattaché au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan assure le contrôle à priori. Il dispose de cinq pôles régionaux chargés de l'examen a priori des dossiers des services déconcentrés.
- ❖ **Les cellules et Commissions de passation des Marchés** logées au niveau des autorités contractantes avec pour but de dérouler les procédures de passation marché

La mission exercée par l'ARMP et le contrôle a priori de la DCMP respectent le principe de séparation des fonctions de contrôle et de régulation



PROFESSIONNALISATION

MISSIONS DE L'ARMP

- Réglementation du système
- Formation des acteurs de la commande publique
- Suivi et contrôle a posteriori des procédures
- Règlement des Différends et litiges
- Enquêtes et investigations sur les procédures de passation et d'exécution
- Information et sensibilisation des acteurs
- Modernisation, intégrité et évaluation du système



PROFESSIONNALISATION

VOLUMETRIE

-
- 52 984 **marchés passés**
- 5 891,261 **milliards de FCFA**
- **taux des marchés passés par entente : 7%**
- **X Recours au comité de régulation des marchés publics**

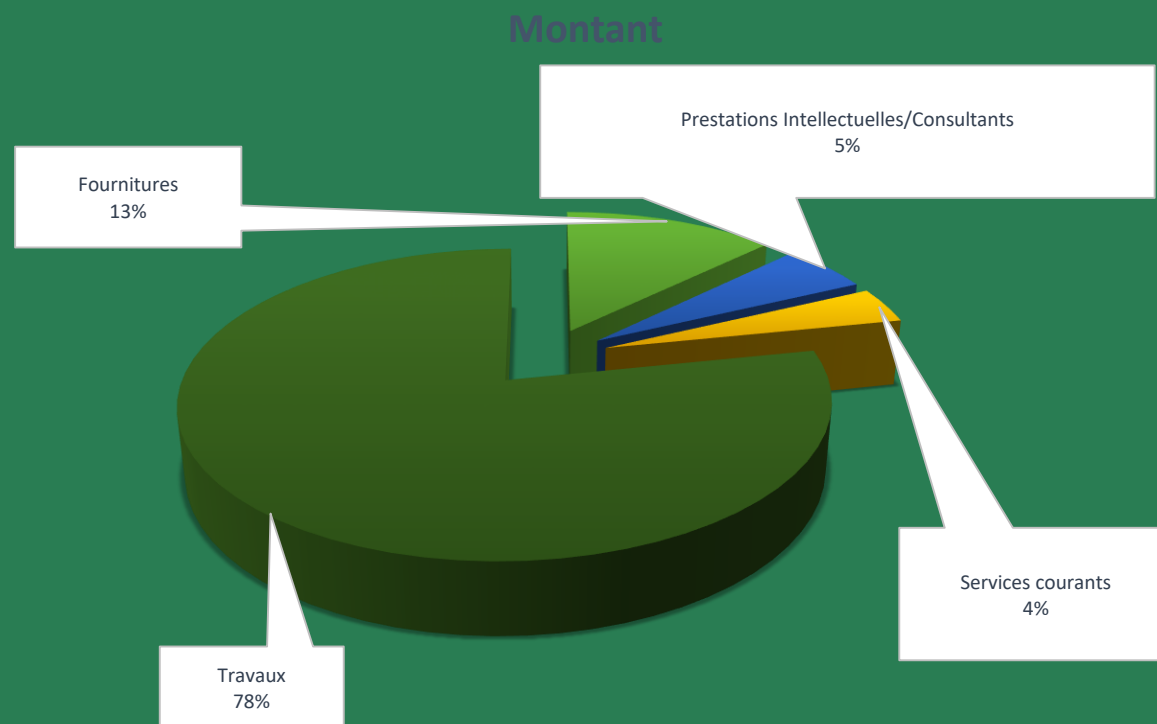
781 plans de passation de marchés en 2021



PROFESSIONNALISATION

VOLUMETRIE

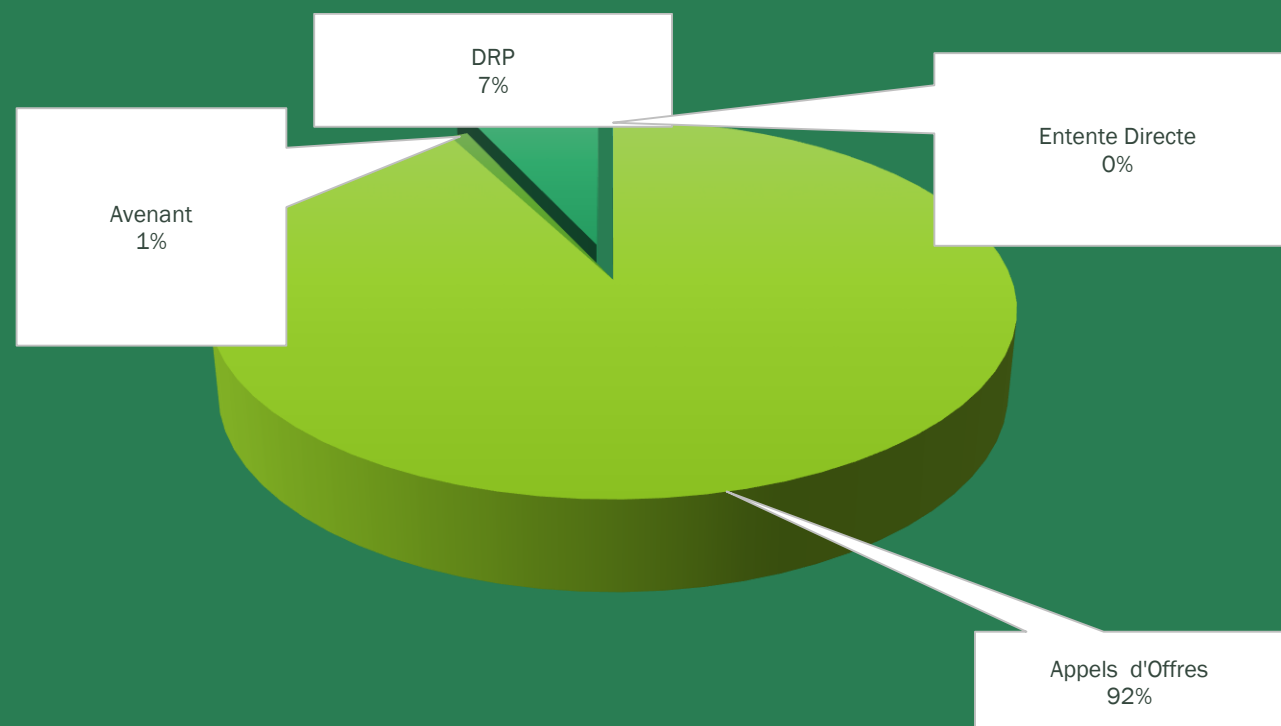
Répartition des prévisions en nombre valeur par catégorie de marche



PROFESSIONNALISATION

VOLUMETRIE

Répartition des prévisions en nombre valeur par catégorie de marche



PROFESSIONNALISATION IMPERATIF

D'AVOIR UNE EXPERTISE DE QUALITE

- Veiller à l'application efficiente des règles de la commande publique
- Favoriser une utilisation optimale des deniers de l'état dans un contexte de rareté des ressources et de pandémie sanitaire (Covid 19)
- Mieux gérer les risques liés à la passation des marchés (qualité, coût , délais,)
- Optimiser la dépense publique
- Limiter la fraude, la corruption, les litiges et les contentieux
- Mettre en œuvre les priorités de l'Etat en terme d'infrastructures, de fournitures et de services
- Contribuer aux objectifs sociétales de l'Etat : inclusion, genre, durabilité économique et environnementale, accès des PME à la commande publique, contenu local etc



PROFESSIONNALISATION

OBJECTIFS

- Disposer de **ressource humaine compétente** **motivée** et **expérimentée**
- Promouvoir **la formation, la spécialisation** et l'échange entre praticiens de la commande publique
- Fournir **des outils** aptes optimiser la pratique professionnelle
- Favoriser la mise en place de **métier**
- Créer un cadre propice à l'émergence de **carrières** en commande publique
- Donner un **statut** aux experts



PROFESSIONNALISATION

STRATEGIE EN 5 AXES

- ❖ Mise en place d'une politique de **formation** hardie avec notamment 2 masters professionnels
- ❖ Elaboration d'une **charte de compétences des métiers** de la commande publique
- ❖ **Accréditation** d'experts confirmés
- ❖ **Mise en réseau des praticiens** de l'administration centrale et décentralisée
- ❖ Vers la création de l'**ordre des Experts** de la commande publique



PROFESSIONNALISATION

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE FORMATION

- ❖ Diversification de l'offre de formation (qualifiante, diplômante, internationale)
- ❖ Partenariat avec de grandes universités : UGB, ENA, UCAD, UVS
- ❖ Gratuité de la formation
- ❖ Evaluations systématiques
- ❖ Agrément de formateurs à partir de 2017
- ❖ Editions régulières d'ouvrages et de manuels pédagogiques
- ❖ Ouverture d'un institut de formation à caractère international (IRMAP)
- ❖ Elearning



PROFESSIONNALISATION

Elaboration d'une charte de compétence aux métiers de la commande publique à travers :

- ❖ Une cartographie des métiers et des fonctions du domaine
- ❖ Une analyse des situations de travail
- ❖ L'élaboration de référentiels
- ❖ La formation en méthode d'animation participative (MAP) des formateurs
- ❖ La formation de formateurs en approche par compétence (APC)



PROFESSIONNALISATION

Elaboration d'une charte de compétence aux métiers de la commande publique : 4 référentiels élaborés

- ✓ **Un référentiel métier** qui décrit les compétences requises pour exercer le métier d'assistant, d'inspecteur et de Contrôleur en commande publique
- ✓ **Un référentiel de certification** : documents écrits sur l'ensemble des éléments à prendre en compte pour certifier la compétence d'un individu à exercer un métier.
- ✓ **Un référentiel de compétence** qui décrit le **Standard** à partir duquel on reconnaît qu'une compétence est installée pour exercer le métier
- ✓ **Un référentiel de Formation** qui permet de structurer , de planifier le processus d'acquisition progressive des compétences et de cibler pour chacune d'elles les ressources à mobiliser



PROFESSIONNALISATION

ACCREDITATION D'EXPERTS

- ❖ vise une harmonisation du profil et une professionnalisation du poste du SPM afin de leur permettre d'assurer correctement leur mission.
- ❖ Apporte une reconnaissance internationale par les gouvernements, les bailleurs de fonds et les agences d'exécution, des habiletés, connaissances et compétences spécifiques à ce champ d'expertise
- ❖

Aujourd'hui

- 350 MSPM : Managers Spécialistes de Passation des marchés publics
- 49 MSPP : Managers Spécialistes en partenariat public - privé
- 15 MSFP : Managers Spécialistes en formation professionnelle



PROFESSIONNALISATION

MISE EN RESEAU DES COORDONNREURS DE CELLULE DE PASSATION DES MARCHES avec pour but de

- ❖ **Maintenir le contact , post session**, avec les personnes formées par l'ARMP, afin de parfaire les enseignements et d'éviter une déperdition des connaissances acquises,
- ❖ Accompagner les agents des cellules formées dans **l'actualisation** des connaissances acquises
- ❖ Favoriser **l'échange d'expériences** entre cellules de passation des marchés
- ❖ **Partager les bonnes pratiques** professionnelles
- ❖ **Promouvoir la déontologie individuelle** en appui à l'intégrité institutionnelle
- ❖ Favoriser la constitution de **communautés de praticiens**



PROFESSIONNALISATION

VERS L'ORDRE DES EXPERTS DE LA COMMANDE PUBLIQUE: OBJECTIFS

- ❖ définir un **cadre normatif** pour l'exercice d'activités libérales afférentes à la commande publique
- ❖ Répondre au besoin de **célérité** et de **sécurisation des transactions** exprimé par les acteurs, au moment où le champ d'intervention s'élargit avec des procédures complexes dans un contexte de management public marqué par les exigences de bonne gouvernance .
- ❖ Tenir compte des exigences de **compétences** et d'intégrité nécessaires à une bonne application de la réglementation.
- ❖ Gérer les processus disciplinaires dans le respect des lois et règlements
- ❖ Lutter contre **l'exercice illégal** de la profession et **l'usurpation de titre** par des non-inscrits au tableau



PROFESSIONNALISATION

ORDRE DES EXPERTS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Matérialité

Le projet comprend :

- **Un plaidoyer**
- **Un projet de loi**
- **Un projet de décret**



Tous dans le circuit des visas



